Concours musical international de Montréal

RÈGLEMENT
RENSEIGNEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

25e édition

Concours musical international de Montréal

Piano 2027

AVRIL 24 – MAI 5

concoursmontreal.ca

Concours musical international de Montréal

CONCOURS 2027

RÈGLEMENT
RENSEIGNEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours musical international de Montréal – Piano 2027
aura lieu du 24 avril au 5 mai 2027.

1. ÉLIGIBILITÉ

Le Concours musical international de Montréal – Piano 2027 est un concours international de haut calibre ouvert aux pianistes de toutes nationalités, qui s'apprêtent à lancer leur carrière professionnelle.

Les concurrents et les concurrentes doivent être âgés entre 18 et 30 ans en date du début du Concours afin de pouvoir s'y inscrire. La date de naissance des pianistes doit se situer inclusivement entre le 25 avril 1996 et le 24 avril 2009.

Les concurrents et les concurrentes doivent être libres de tout engagement et disponibles pour se produire à Montréal entre le 23 avril et le 5 mai 2027 inclusivement.

Les finalistes des éditions piano précédentes du Concours ne peuvent poser à nouveau leur candidature afin de concourir dans le cadre du Concours 2027.

Les étudiantes ou les étudiants de la présidente du jury de l'édition en cours du Concours ne sont pas admissibles.

2. DATES IMPORTANTES

2026

- 3 septembre : Début de la période de soumission des dossiers de candidature ;
- 31 octobre : Fin de la période de soumission des dossiers de candidature, à 23 h 59 heure de Montréal (HAE) ;
- 18 décembre : Les candidats et candidates sont informés du résultat de la sélection ;

- 22 décembre : Date limite de confirmation de participation pour les concurrents et concurrentes retenus.

2027

- 18 janvier : Confirmation des programmes finaux pour toutes les épreuves ;
- 4 février : Annonce des concurrents et concurrentes de l'édition Piano 2027 ;
- 22 avril : Arrivée des concurrents et des concurrentes à Montréal ;
- 23 avril : Accueil officiel et lancement médiatique du Concours ;
- 24 au 26 avril : Première épreuve ;
- 28 et 29 avril : Demi-finale ;
- 30 avril : Musique de chambre ;
- 4 mai : Finale avec orchestre – Premier soir ;
- 5 mai : Finale avec orchestre – Deuxième soir et cérémonie de clôture.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature doivent être soumis en ligne via le site **Muvac.com** avant 23 h 59, heure de Montréal (HAE), le 31 octobre 2026.

Un dossier de candidature complet comprend :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli ;
- Les frais d'inscription non remboursables de 200 $ (dollars canadiens) ;
- Deux photographies couleur en haute résolution (incluant une photo de type portrait) destinées à la promotion du Concours ;
- Les coordonnées complètes (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) de deux personnes de référence aptes à fournir, *sur demande par le Concours*, une lettre de recommandation en appui à la candidature ;
- Les programmes musicaux provisoires pour chacune des épreuves du Concours* (en excluant l'œuvre canadienne obligatoire de la Demi-finale) ;
- Quatre vidéos d'audition (**une vidéo par œuvre**) :

    1. Un prélude et fugue de J. S. Bach ;
    2. Une sonate complète de Haydn, Mozart, Beethoven ou Schubert ;
    3. Une étude de virtuosité ;
    4. Une autre œuvre d'un style musical contrastant au choix du candidat ou de la candidate. (Un seul mouvement d'une œuvre est autorisé.)

* Les concurrents et concurrentes invités devront confirmer leurs programmes finaux avant le 18 janvier 2027, en précisant l'ordre définitif des pièces pour chacune des épreuves du Concours ainsi que le temps d'interprétation de chaque œuvre.

Notes relatives aux vidéos d'audition :

Toutes les vidéos d'audition doivent être de haute qualité avec une excellente prise de son, filmées avec une seule caméra fixe (sans zoom, inclinaison ou prise de vue panoramique).

Les vidéos soumises doivent avoir été réalisées en une seule prise en continu. Cela inclut la vidéo no 2, une sonate complète de Haydn, Mozart, Beethoven ou Schubert.

Chaque œuvre doit être envoyée en une vidéo distincte (une vidéo par œuvre). Il n'y a pas de durée maximale officielle pour les quatre vidéos.

Pour la vidéo nº 4, un seul mouvement d'une œuvre est autorisé. Il n'y a aucune limite de durée officielle.

Les vidéos peuvent avoir été enregistrées à différents endroits et à différents moments, mais toutes doivent avoir été enregistrées après le 1er juillet 2025.

Les vidéos seront vérifiées par l'administration du Concours afin de s'assurer qu'elles n'ont pas été éditées, améliorées ou modifiées de quelque façon que ce soit. Un candidat ou une candidate soumettant une telle vidéo sera automatiquement disqualifié du processus de sélection.

Les vidéos enregistrées dans le cadre d'autres concours internationaux **membres de la Fédération mondiale des concours internationaux de musique (WFIMC)**, incluant plusieurs angles de vue, peuvent être acceptées à la discrétion du Concours.

Veuillez nous contacter à l'adresse candidates@concoursmontreal.ca afin de faire valider une telle vidéo *avant* de soumettre votre dossier de candidature.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toute question concernant la soumission de votre dossier de candidature, veuillez s'il vous plait contacter : candidates@concoursmontreal.ca.

4. PROCESSUS DE SÉLECTION

4.1 Vérification

La direction du Concours passera en revue tous les dossiers de candidature afin de s'assurer qu'ils sont éligibles, complets et qu'ils répondent aux normes techniques exigées. Le Concours se réserve le droit de disqualifier tout candidat ou toute candidate ne satisfaisant pas aux exigences de sélection.

4.2 Présélection

Un jury préliminaire est nommé par la direction du Concours. Il visionne les vidéos d'audition et évalue les performances des pianistes.

Les noms des membres de ce jury sont confidentiels durant l'étape de présélection et seront dévoilés en février 2027 après l'annonce des concurrents et concurrentes du Concours 2027.

Les vidéos de chaque dossier de candidature seront évaluées par un minimum de trois et un maximum de six membres du jury préliminaire.

Les membres jury préliminaire n'ont pas accès aux informations telles que le nom des candidats et candidates, leur nationalité, leur biographie ou leur liste de professeurs.

Les pianistes qui se verront attribuer les plus hautes notes se qualifieront pour un second tour de présélection. La sélection des concurrents et des concurrentes du Concours 2027 aura lieu après cette seconde étape.

4.3 Invitation

Tous les candidats et toutes les candidates seront informés des résultats de la présélection au plus tard le 18 décembre 2026. Les concurrents et concurrentes invités doivent confirmer leur participation au plus tard le 22 décembre 2026.

À la suite du processus de sélection, 24 pianistes seront invités à participer au Concours à Montréal. Le lauréat ou la lauréate de l'édition 2026 du Concours OSM sera également invité comme 25e concurrent ou concurrente du Concours 2027.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

En complétant le formulaire d'inscription en ligne du Concours musical international de Montréal – Piano 2027, les candidats et les candidates acceptent d'adhérer au *Règlement, renseignements et conditions de participation au Concours*, de même que de respecter les décisions du jury.

Tout concurrent ou toute concurrente qui ne respecte pas l'une des règles énoncées dans le présent document s'expose à une disqualification sans appel.

6. JURY INTERNATIONAL

Le jury international est constitué d'un minimum de sept professionnels du milieu musical international. Toutes les décisions du jury sont finales et exécutoires.

6.1 Présidence du jury

L'administration du Concours détermine le président ou la présidente du jury. Cette personne observe un devoir de réserve et de neutralité, afin d'assurer l'impartialité des résultats, le bon fonctionnement des procédures de vote et l'intégrité de la compétition.

À moins d'une situation exceptionnelle, le vote de la présidence du jury n'est pas comptabilisé. Il est sous scellé et utilisé seulement lors de cas spécifiques, décrits dans le *Guide de règles et de procédures de vote du jury*.

Note : Le *Guide de règles et de procédures de vote du jury* sera accessible pour consultation dès le 1er avril 2027.

6.2 Procédure de vote

Le Concours utilise un système de vote par assentiment. À la fin de chaque épreuve, les membres du jury indiquent les concurrents et concurrentes qu'ils et elles souhaiteraient voir avancer à la prochaine épreuve.

L'attribution de prix spéciaux et l'ordre final des trois lauréats et lauréates sont déterminés par des votes majoritaires.

Le jury international doit distribuer les premier, deuxième et troisième prix à trois lauréats et lauréates distincts. Les prix ne peuvent être partagés ou *ex aequo* entre des concurrents ou des concurrentes.

6.3 Conflit d'intérêt

La présidence du jury et les membres du jury doivent déclarer tout conflit d'intérêt présent ou passé et signer le document de déclaration de conflits d'intérêt. La procédure de compilation des votes pour un membre du jury qui est en situation de conflit d'intérêt est présentée dans le *Guide de règles et de procédures de vote du jury.*

Il y a conflit d'intérêt lorsque les membres du jury ont une relation conjugale, familiale, d'enseignement ou professionnelle avec un concurrent ou une concurrente. Les classes de maître ne sont pas considérées comme une relation d'enseignement dans ce contexte. Lorsqu'il y a des doutes relatifs à un potentiel conflit d'intérêt, la directrice artistique est responsable de prendre la décision finale.

7. PRIX ET BOURSES

Plus de 200 000 $ CAD en prix et bourses seront attribués aux lauréats, lauréates, gagnants et gagnantes durant l'édition Concours 2027, incluant :

- **Premier prix : 70 000 $**
  - Grand prix en argent : 30 000 $
  - Bourse de développement de carrière Joseph-Rouleau : 40 000 $

- **Deuxième prix : 25 000 $**
  - Grand prix en argent : 15 000 $
  - Bourse de développement de carrière Joseph-Rouleau : 10 000 $

- **Troisième prix : 20 000 $**
  - Grand prix en argent : 10 000 $
  - Bourse de développement de carrière Joseph-Rouleau : 10 000 $

Prix spéciaux :

- Prix Steinway Recording : valeur de 55 000 $
- Prix du public : 5 000 $
- Prix André-Bourbeau de la meilleure ou du meilleur artiste canadien : 5 000 $
- Bourse des finalistes : Trois bourses de 3 000 $ chacune
- Prix Œuvre canadienne : 2 500 $
- Prix Musique de chambre : 2 500 $
- Prix OSM : Engagement décerné à un lauréat ou à une lauréate pour un concert ou un récital dans la programmation de l'OSM d'une valeur à déterminer
- Résidence d'artiste : Une résidence d'artiste d'une semaine au Centre des arts de Banff

* *Tous les montants sont en dollars canadiens. Des prix additionnels pourraient être annoncés à une date ultérieure.*

8. ORCHESTRE OFFICIEL

L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) est l'orchestre officiel du Concours musical international de Montréal. L'OSM accompagne les six finalistes pour les deux soirs de la Finale, les 4 et 5 mai 2027, à la Maison symphonique de Montréal.

9. TRANSPORT

Le Concours offre un vol aller-retour vers Montréal en classe économique ou l'équivalent, pour l'ensemble des concurrents et concurrentes du Concours 2027.

9.1 Conditions de voyage

La ville de départ pour le voyage vers Montréal est déterminée lorsque le Concours envoie au concurrent ou à la concurrente son invitation officielle. Tout coût supplémentaire causé par le changement de la ville de départ ou d'arrivée, un séjour prolongé, un départ hâtif ou toute autre demande ou modification devra être assumé en totalité, y compris les frais bancaires, par le concurrent ou la concurrente.

Les frais de transport pour une personne accompagnant le concurrent ou la concurrente ne sont pas assumés par le Concours.

Le Concours assumera les frais liés au premier bagage enregistré et placé en soute.

9.2 Annulation du voyage

Un concurrent ou une concurrente qui annule sa participation **après que** le Concours **ait acheté** son billet d'avion **doit rembourser les frais engendrés** au Concours.

10. VISA POUR ENTRER AU CANADA

L'obtention d'un visa de visiteur ou d'un visa de touriste pour pouvoir entrer au Canada, de même que les coûts associés à cette démarche, sont à l'entière responsabilité du concurrent ou de la concurrente.

Voyez si vous avez besoin d'un visa pour entrer au Canada en consultant le site web suivant :
https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/verifiez-visa-ave.html

Notez qu'il peut y avoir des délais significatifs afin d'obtenir un visa. Il est attendu que tout concurrent ou toute concurrente qui doit faire une demande de visa entame les démarches dès que leur participation au Concours 2027 est confirmée. Le Concours fournira une lettre officielle d'invitation.

Un concurrent ou une concurrente qui ne peut démontrer qu'il ou elle a entamé les démarches pour obtenir son visa au plus tard le 25 janvier 2027, en fournissant son numéro de dossier, peut être contraint ou contrainte d'abandonner sa place au Concours.

11. HÉBERGEMENT

Le Concours offre aux concurrents et aux concurrentes un hébergement gratuit dans une famille d'accueil de la région de Montréal.

Les concurrents et concurrentes qui souhaitent réserver leur propre hébergement peuvent le faire à leur frais.

L'hébergement pour une personne accompagnant un concurrent ou une concurrente n'est pas pris en charge par le Concours.

12.LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Le jury international considère à la fois la difficulté technique et le mérite artistique des programmes soumis pour chaque épreuve.

Le répertoire sélectionné pour le Concours peut inclure des œuvres interprétées dans les vidéos d'audition. Aucune autre répétition de répertoire n'est permise entre les différentes épreuves.

Le Concours validera les temps d'interprétation des œuvres afin de s'assurer que le programme pour chaque épreuve respecte la durée permise.

Les concurrents et concurrentes doivent fournir leur programme final pour l'ensemble des épreuves, incluant l'ordre définitif de performance des œuvres, au plus tard le 18 janvier 2027. Tout changement après cette date doit être accepté par la direction artistique. Tout concurrent ou toute concurrente qui modifie l'ordre des œuvres de son programme durant le Concours sans que cela n'ait auparavant été approuvé par le Concours sera pénalisé par le jury international.

Première épreuve – 24, 25 et 26 avril

Les 25 concurrents et concurrentes doivent présenter chacun un programme de 25 à 28 minutes de musique pour piano solo.

Le répertoire pour la Première épreuve doit comprendre un minimum de trois œuvres représentant au moins trois périodes musicales distinctes. L'inclusion d'un seul mouvement d'une œuvre est permise.

Toutes les œuvres doivent être interprétées de mémoire.

Les pianistes ne peuvent pas quitter la scène durant la première épreuve.

Douze pianistes seront sélectionnés par le jury international afin de participer à la Demi-finale.

Demi-finale, 28 et 29 avril

Les douze pianistes doivent présenter chacun un programme de 50 à 55 minutes de musique pour piano solo.

Le répertoire pour la Demi-finale doit comprendre un minimum de trois œuvres, incluant les éléments suivants:

- Une sonate complète de Haydn, Mozart, Beethoven ou Schubert ;
- Une œuvre d'un compositeur canadien ou d'une compositrice canadienne*;
- Une autre œuvre au choix du concurrent ou de la concurrente.

*Une liste des œuvres canadiennes admissibles sera fournie par le Concours aux concurrents et aux concurrentes sélectionnés au plus tard à la fin du mois de décembre 2026.

Les œuvres pour la Demi-finale doivent être interprétées de mémoire, à l'exception de l'œuvre canadienne obligatoire.

Les pianistes peuvent sortir de scène une fois durant la Demi-finale.

Six pianistes seront sélectionnés par le jury international afin d'accéder à l'épreuve de Musique de chambre et à la Finale avec orchestre.

Musique de chambre – 30 avril

Les six finalistes doivent interpréter un concerto pour piano de W.A. Mozart arrangé pour piano et quatuor à cordes, parmi les choix suivants:

- Concerto pour piano nº 11 en fa majeur, K. 413 ;
- Concerto pour piano nº 12 en la majeur, K. 414 ;
- Concerto pour piano nº 13 en do majeur, K. 415 ;
- Concerto pour piano nº 14 en mi bémol majeur, K. 449.

Le concerto doit être interprété de mémoire. Les partitions seront fournies.

Finale – 4 et 5 mai

Les six finalistes présentent un grand concerto du répertoire pour piano et orchestre aux côtés de l'Orchestre symphonique de Montréal. Le choix du concerto doit être effectué parmi les œuvres figurant en annexe du présent document.

13. ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des concurrents et des concurrentes pour la Première épreuve est déterminé par un tirage au sort fait par l'administration du Concours approximativement un mois avant le début de l'événement.

Le Concours se réserve le droit de modifier l'ordre de passage afin de satisfaire aux besoins de programmation ou de l'orchestre, ou pour toute autre raison jugée prioritaire.

Un concurrent ou une concurrente qui se voit dans l'incapacité de se produire à l'heure désignée sera disqualifié, à moins que son absence ne soit justifiée à l'avance auprès de la direction du Concours.

14. PRATIQUE PERSONNELLE ET RÉPÉTITIONS

Le Concours musical international de Montréal fera tout ce qu'il peut afin d'assurer à l'ensemble des concurrents et des concurrentes du Concours 2027 l'accès à des studios de pratique avec les meilleurs pianos disponibles.

Chaque finaliste aura droit à une répétition de 40 minutes avec quatuor à cordes pour l'épreuve de musique de chambre. Pour la finale, chaque pianiste aura droit à une répétition 40 minutes avec le chef d'orchestre seulement, et à une répétition de 45 minutes avec le chef d'orchestre et l'Orchestre symphonique de Montréal.

15. LIBÉRATION DES DROITS ET ENGAGEMENTS

Les concurrents et les concurrentes sont tenus de libérer en faveur du Concours tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tous ordres ainsi que les droits de suite, et ce, pour une durée indéterminée. En remplissant le formulaire d'inscription du Concours, les concurrents et les concurrentes consentent à des utilisations ultérieures de l'enregistrement de leurs prestations aux épreuves du Concours.

Les concurrents et les concurrentes sont tenus de se rendre disponibles pour toutes entrevues, vidéos et rencontres promotionnelles liées au Concours dans les semaines précédentes et durant la période du Concours.

16. LAURÉATS, LAURÉATES, GAGNANTS ET GAGNANTES

Uniquement les gagnants et les gagnantes des trois principaux prix peuvent s'identifier comme étant des lauréats ou des lauréates du Concours.

Les lauréats et lauréates, de même que les gagnants et gagnantes des prix spéciaux, acceptent de se rendre disponibles pour toutes entrevues, vidéos et rencontres promotionnelles liées au Concours.

Les lauréats et les lauréates du Concours 2027 écriront dans leur biographie personnelle et sur leur site Web une mention rappelant le ou les prix gagnés au Concours.

17. LE CONCOURS SUR LA ROUTE

Les concurrents et les concurrentes qui ne sont pas qualifiés pour la Demi-finale du Concours seront invités à se produire dans le cadre de la tournée du « Concours sur la route », dans un lieu de diffusion hors de la grande région de Montréal. Des informations additionnelles seront fournies directement après la Première épreuve.

18. FORCE MAJEURE

Le Concours se réserve le droit de reporter ou d'annuler une édition qui pourrait être compromise par une situation de force majeure.

19. USAGE

En cas de contestation, le texte en version française prévaudra.
Le Concours se réserve le droit de modifier ce document à tout moment et sans préavis.

CONCOURS MUSICAL INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Site Web : www.concoursmontreal.ca
Adresse : 305, avenue du Mont-Royal Est, Montréal (Québec) H2T 1P8, Canada
Renseignements pour les inscriptions : candidates@concoursmontreal.ca
Renseignements généraux : info@concoursmontreal.ca

LISTE DES CONCERTOS AUTORISÉS POUR LA FINALE AVEC ORCHESTRE

BARTÓK

Concerto nº 3 en mi majeur, Sz. 119

BEETHOVEN

Concerto nº 1 en do majeur, op. 15

Concerto nº 2 en si bémol majeur, op. 19

Concerto nº 3 en do mineur, op. 37

Concerto nº 4 en sol majeur, op. 58

Concerto nº 5 « Empereur » en mi bémol majeur, op. 73

CHOPIN

Concerto nº 1 en mi mineur, op. 11

Concerto nº 2 en fa mineur, op. 21

GRIEG

Concerto en la mineur, op. 16

LISZT

Concerto nº 1 en mi bémol majeur

Concerto nº 2 en la majeur

PROKOFIEV

Concerto nº 2 en sol mineur, op. 16

Concerto nº 3 en do, op. 26

RACHMANINOV

Concerto nº 2 en do mineur op. 18

Concerto nº 3 en ré mineur op. 30

Rhapsodie sur un thème de Paganini, op. 43

RAVEL

Concerto en sol majeur

Concerto pour la main gauche, en ré majeur

SAINT-SAËNS

Concerto nº 2 en sol mineur op. 22

Concerto nº 5 en fa majeur op. 103

SCHUMANN

Concerto en la mineur, op. 54

TCHAÏKOVSKI

Concerto nº 1 en si bémol mineur, op. 23